



## LE 18 NOVEMBRE TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

### DISPARITION PROGRAMMÉE DES BRIGADES DÉPARTEMENTALES DE VÉRIFICATION

Un groupe de travail du 28 octobre 2015, avec pour ordre du jour la Contribution à l'Audiovisuel Public (Redevance TV). Toutefois, une fiche préparatoire avait été reçue en complément avec pour intitulé : "optimiser les moyens consacrés au contrôle fiscal".



La Direction Générale dresse ses propres constats :

- ◆ La répartition géographique des emplois de vérificateurs doit être révisée.
- ◆ Le rattachement des vérificateurs de certaines directions territoriales aux DirCoFi doit être étudié.
- ◆ Le périmètre de compétence des DirCoFi est calé sur celui des inter régions et va devoir évoluer compte tenu de la réforme régionale. Ce dernier point doit être inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique de Réseau (CTR) emplois de novembre...
- ◆ Le positionnement des emplois de vérificateurs sur le territoire n'a pas évolué substantiellement depuis 2008.
- ◆ Elle en arrive à la conclusion qu'une quarantaine de directions territoriales sont potentiellement concernées par le rattachement des vérificateurs aux DirCoFi.

Ces directions ont été « sélectionnées » selon les critères et coefficients suivants :

NATURE	INDICATEUR	PONDÉ- RATION
MATIÈRE FISCALE	Nbre de déclarations de résultats IS,EIC,BNC,BA déposées en 2012	10 %
	Chiffre d'affaires HT	10 %
	Nombre de demandes de RCTVA traitées en 2011,2012 et 2013	5 %
ENJEUX	Droits nets rappelés en 2011, 2012 et 2013 (hors 5% supérieurs)	30 %
	Encaissements dans MEDOC (droits-pénalités) en 2011, 2012 et 2013 (hors 5% supérieurs)	35 %
CIVISME	Nombre de CFE classés en répressif en 2011, 2012 et 2013	5 %
	Nombre de plaintes (PPC, escroquerie, opposition) en 2010	5 %

FO alerte les agents sur les points suivants :

- ◆ La cible retenue par la DG de 10 vérificateurs par brigade va rendre kafkaïen le rôle des chefs de brigade. Gérer 90 dossiers par an n'est pas tenable, cela sera un objectif de 120 à 130 dossiers demain...
- ◆ Ce sont 50 emplois de vérificateurs de terrain qui disparaissent immédiatement : 107 postes seront redéployés, dont 50 vers les directions des DirCoFi.
- ◆ C'est la disparition du TAGERFIP des emplois de vérificateur dans les départements concernés pour l'année prochaine. Cela explique la précipitation et l'inscription à l'ordre du jour du CTR emploi du 18 novembre prochain.
- ◆ Un vérificateur de la DirCoFi Marseille pourra être amené à vérifier un dossier à Briançon à plus de 300 kilomètres ! L'administration prendra sans doute ses frais de déplacement en charge !
- ◆ Combien d'emplois vont disparaître dans la sphère contrôle ? L'expérience vécue à Alençon (Orne) du transfert de la BDV vers la DirCoFi ne concernait que 5 agents sur 6 !

Au vu du constat à charge de l'administration, FO condamne d'ores et déjà les orientations du Directeur Général qui n'auront d'autres résultats que d'organiser le repli territorial des services de contrôle en vidant les directions départementales de cette mission et des emplois correspondants.

FO n'a eu de cesse de :

- ◆ dénoncer une illusoire sanctuarisation de l'emploi dans la sphère contrôle fiscal,
  - ◆ s'opposer à toute atteinte à l'initiative des agents et à toute normalisation des opérations de contrôle,
  - ◆ combattre les atteintes à la proximité géographique des services de contrôle et de gestion,
  - ◆ lutter contre les projets de régionalisation ou d'inter régionalisation dans le cadre de la démarche stratégique, déclinaison de la MAP,
  - ◆ refuser la subordination du contrôle aux perspectives de recouvrement et plus largement toute notion de rentabilité.
- La sphère du contrôle, comme la programmation et la recherche, vont vivre de véritables séismes pouvant aboutir à leur disparition.

Chaque agent du contrôle, comme chaque agent de la DGFIP, doit être conscient des dangers sur ses missions, ses droits, sur l'implantation des structures et la localisation des emplois.

**UNE RÉACTION FORTE DES  
PERSONNELS S'IMPOSE  
MAINTENANT POUR LES DÉFENDRE.**



**PRENONS NOS  
RESPONSABILITÉS**